



## Renseignement technique AEAJ N° 30021

**Titulaire**  
PRIORIT AG  
Margarete-von-Wrangell-Strasse 23  
63457 Hanau  
Germany

**Fabricant**  
PRIORIT AG  
63457 Hanau  
Germany

**Groupe** 802 - Clapets de désenfumage

**Produit** PRIODOOR ETX RDA-H

**Description** Clapet de désenfumage rectangulaire en PRIODEK-H 42 mm (+2/-2 mm) avec cadre de montage (58 mm x 42 mm) en panneaux PRIODEK-H d'une épaisseur totale de 42 mm. À déclenchement automatique.  
Pression d'exploitation: -500 Pa/ +500 Pa  
Bmin=900 mm x Hmin=379 mm  
Bmax=2100 mm x Hmax=1000 mm

**Utilisation** *Ce clapet coupe-feu remplit les prescriptions techniques de la solution transitoire « Volets de désenfumage - Système de mise en surpression - Montage mural » du 31.08.2020 et peut-être installé dans des installations de mise en surpression dans une paroi massive. Les autres exigences de la solution transitoire figurent sur la page suivante.*  
Utilisation voir page 2

**Documentation** PAVUS, Prag: RC 'PK4-02-16-001-D-2' (01.10.2019), RC 'PK4-02-16-003-D-2' (02.10.2019), Rapport d'essai 'Pr-15-2.154-De' (30.12.2015), Rapport d'essai 'Pr-16-2.234-De' (29.11.2016), Certificat de constance des performances '1391-CPR-2020-0152-O1' (31.03.2021), Certificat de constance des performances '1391-CPR-2020-0153-O1' (31.03.2021); Hersteller: DP 'ETX-RDA-H 005-0321' (24.03.2021)

**Conditions d'essai** EN 1366-10 testé en charge

**Appréciation** Classification EI 120 (ved-i↔o) S500C10000AAmulti

**Durée de validité** 31.12.2028

**Date d'édition** 07.09.2023

**Remplace l'attestation du** 30.06.2021

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Rumo

Roland Julmy



## Utilisation

Pour le montage dans une structure porteuse correspondant à la norme, avec une masse volumique élevée, dans un mur de briques sur mortier bâtard d'une épaisseur totale de  $\geq 110$  mm ou dans la structure porteuse correspondante, mur PRIOWALL, en panneaux PRIODEK-H d'une épaisseur totale de  $\geq 42$  mm.  
Ce clapet de désenfumage doit être monté selon les indications du fabricant.

### Les exigences suivantes de la solution transitoire doivent aussi être respectées en cas d'installation dans une paroi massive :

1. Les volets de désenfumage à déclenchement automatique (AA) qui ont été testés sans charge ne peuvent être montés que dans des installations où le sens du flux contribue à la fonction de sécurité (le sens du flux privilégié est connu et respecté dans le projet) ou s'il est garanti qu'aucun flux n'arrive avant que le volet ne soit dans la position de sécurité prévue (p.ex. : position finale avec ouverture complète).
2. Le câblage et le raccordement électrique du servomoteur des volets doivent être correctement exécutés du point de vue de la protection incendie. Le câble de raccordement doit être protégé contre les influences thermiques lorsque les volets d'évacuation des fumées sont en position fermée. Le câble de raccordement et le servomoteur du volet (ouvert) situé à l'étage en feu peuvent ne pas fonctionner ou être détruits par les effets thermiques. Les volets d'évacuation des fumées dans les autres étages doivent rester fermés et garantir le compartimentage coupe-feu pendant la durée de fonctionnement du système de mise en surpression.
3. La gaine de désenfumage correspond à un conduit de désenfumage qualifié selon la norme EN 1366-8 et remplit les conditions dans le domaine d'application directe (voir EN 1366-10, chapitre 9).
4. Les volets de désenfumage multi-compartiments peuvent être utilisés avec des conduites qui ont été testées selon la norme EN 1366-8 et qui sont constituées d'un matériau de la même densité que le matériau testé ou d'un matériau identique d'une densité ou d'une épaisseur plus élevée. En cas de modification de la protection de surface, ils ne doivent pas être utilisés. Le traitement de surface doit correspondre à celui de la conduite testée ou évaluée.
5. Les volets de désenfumage multi-compartiments peuvent être installés dans des canaux/parois en béton ou en béton cellulaire construits sur place (dans le bâtiment), lorsque les volets ont été testés dans un canal / une paroi en matériau ayant une densité et une épaisseur plus faibles (p.ex. : plaques ou tôle), à condition que la construction en béton ou en béton cellulaire présente une épaisseur conforme aux indications relatives aux structures porteuses selon les normes EN 1363-1 et EN 1366-2 pour la période requise indiquée dans la classification. Il convient d'utiliser des éléments de fixation résistants au feu et adaptés aux matériaux